

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 13 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations 20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Eau potable : Renouvellement et maillage des réseaux – Secteur de la Longeagne – Demande de subvention

N°20250211-19

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le service Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras prévoit des travaux de dévoiement du réseau eaux usées sur le secteur de la Longeagne. Profitant de cette opportunité de travaux en tranchée commune, le service de la Régie de l'eau potable prévoit de renouveler le réseau d'eau potable existant et de créer une extension.

Le renouvellement du réseau sur environ 100 ml permet de supprimer une vieille canalisation PVC (risque d'émission de CVM) en domaine privé. L'extension du réseau sur environ 100 ml permet d'assurer la continuité hydraulique et le maillage entre deux secteurs. Des vannes de sectionnement sont également prévues pour faciliter et réduire les périmètres d'intervention.

Ces travaux sont estimés à 38 000 € HT. La commune peut solliciter des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département des Hautes-Alpes, conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de renouvellement et maillage des réseaux d'eau potable	35 000,00 €	AERMC 50%	19 000,00 €
		Département 30%	11 400,00 €
Divers et imprévus	3 000,00 €	Commune 20%	7 600,00 €
TOTAL DEPENSES HT	38 000,00 €	TOTAL RECETTES	38 000,00 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les installations existantes ;

VU la délibération n°20231114-08 du 14 novembre 2023 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement ;

VU le budget annexe 2025 de l'eau potable ;

VU l'avis du Bureau municipal du 3 février 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de renouvellement et maillage des réseaux d'eau potable	35 000,00 €	AERMC 50%	19 000,00 €
		Département 30%	11 400,00 €
Divers et imprévus	3 000,00 €	Commune 20%	7 600,00 €
TOTAL DEPENSES HT	38 000,00 €	TOTAL RECETTES	38 000,00 €

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes sur un taux de 30%, soit 11 400 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur un taux de 50%, soit 19 000 € ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et tous les actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025
Publié le : 13 février 2025

